

Mareil-le-Guyon

Juin 2018 N° 6

Edition spéciale
budget

Dans ce numéro

- ◆ Rappel du budget 2017
- ◆ Budget 2018
- ◆ Commentaires
- ◆ Dans le supplément les informations diverses



Le Mot du Maire

Chères Mareilloises, Chers Mareillois,

L'équilibre budgétaire de dernière minute que nous avons trouvé en décembre dernier, nous a permis d'élaborer le budget primitif 2018 dans un contexte tout à fait différent de l'année passée ; nous retrouvons un peu d'optimisme sur le plan financier.

Vous avez été nombreux à nous témoigner votre satisfaction de voir cette affaire d'urbanisme terminée. Conformément au protocole d'accord signé entre les parties en mars 2017, les différentes procédures encore engagées ont fait, en ce début d'année, l'objet de notification d'ordonnances de désistement. Ces affaires juridiques sont maintenant derrière nous et nous pouvons travailler- enfin- à l'avenir de Mareil-le-Guyon.

Lors de la cérémonie des vœux du 27 janvier, j'avais indiqué que le patrimoine de la commune était en mauvais état, voire fortement dégradé, (une église qui prend l'eau, une mairie dont le ravalement est à refaire, deux appartements qui pourraient être loués et laissés à l'abandon, des voiries en mauvais état ...) ; en conséquence, il nous fallait prendre des décisions fortes dès cette année.

Le budget dont vous allez prendre connaissance a été établi avec la volonté de

- ⇒ **maîtriser les dépenses** de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ⇒ **mobiliser des subventions** auprès du Conseil départemental, de la Région ainsi que le fonds de concours de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Cette « édition spéciale budget » a pour but de vous apporter les informations nécessaires à la compréhension de notre budget primitif 2018 avec d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Je remercie une nouvelle fois les élus qui ont participé à l'élaboration de ce budget, et l'ensemble de l'équipe municipale pour l'avoir voté à l'unanimité.

Faute de place, ce numéro ne reprend pas l'ensemble des manifestations intervenues depuis le début de l'année mais ce n'est que partie remise pour la prochaine édition *Le Petit Mareillois*. Ce premier semestre aura été riche en événements de tout genre grâce aux responsables et bénévoles du monde associatif. Merci encore à eux pour faire en sorte que notre village soit un lieu de vie, de bien-être et de bien vivre.

D'ici quelques jours, vous pourrez profiter des vacances estivales que je vous souhaite belles et reposantes. Je vous donne rendez-vous en septembre et notamment à l'occasion de la **fête du village** qui se tiendra le **dimanche 16 septembre**.



Michel Lommis

Rappel du budget 2017

Compte de fonctionnement 2017

Dépenses		Réalisé 2017
Charges à caractère général	9%	67 561.53 €
Charges de personnel	6%	40 984.33 €
Atténuation de produits	9%	71 219.00 €
Autres charges de gestion courante	8%	65 539.98 €
Charge exceptionnelle	68%	526 892.99 €
		772 197.83 €
Recettes		Réalisé 2017
Report excédent n-1 (2016)	11%	89 193.93 €
Opérations d'ordre de transfert	10%	83 770.00 €
Produits des services (redevances)	<1%	1 839.65 €
Impôts et taxes	42%	336 447.45 €
Dotation et participation	4%	32 988.95 €
Autres produits (dont exceptionnels)	33%	261 859.76 €
		806 099.74 €

Soit un excédent de clôture de 33 901.91 €

Les dépenses et recettes d'investissement

Dépenses : - 157 384.38 € (dont 83 770 € en transfert d'ordre et 19 052 € en remboursement CDC)

Recettes : + 41 579.26 €

Report excédent n-1(2016) : + 139 297,85 €

Excédent de clôture : 23 492,73 €

Pas d'investissement important en raison d'une dépense exceptionnelle en fonctionnement.

Lors des séances des 22 mars et 12 avril 2018, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes 2017. Les excédents de clôture sont reportés respectivement dans les recettes de fonctionnement et d'investissement 2018.

Budget 2018

C'est donc dans un contexte plus serein que nous avons élaboré le budget primitif.

Comme annoncé, beaucoup de réfections doivent être faites, pour certains bâtiments, il en va même de leur maintien à l'ouverture au public, pour d'autres, c'est tout simplement une ressource financière non exploitable qui se dégrade au fil du temps.

Concernant la voirie, nous devons faire face à des affaissements et à des réfections, il est inutile d'attendre car en ce domaine, la situation ne peut s'améliorer à moyen terme.

Le conseil municipal a donc décidé d'AGIR ! Nous mettons en place les financements possibles pour réaliser les opérations et nous instruisons tous les dossiers de demandes de subventions et fonds de concours auxquels nous pouvons prétendre.

Vous trouverez en page suivante le détail par chapitre du budget 2018 et ce, pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Budget 2018

Section de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Dépenses	Prévisionnel
Charges à caractère général	113 400.00 €
Charges de personnel	47 850.00 €
Atténuation de produits	72 874.00 €
Autres charges de gestion courante	45 957.52 €
Charges financières (intérêts de la dette)	2 000.00 €
Dépenses imprévues	4 005.41 €
Virement à la section d'investissement	90 000.00 €
	376 086.93 €

Recettes	Prévisionnel
Report excédent n-1 (2017)	33 901.91 €
Produits des services (redevances)	1 290.00 €
Impôts et taxes	315 537.02 €
Dotation et participation	24 598.00 €
Autres produits (dont exceptionnels)	760.00 €
	376 086.93 €

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses pour un montant de 376 086 €, il reste relativement stable eu égard aux dépenses courantes d'entretien.

Section d'investissement 2018

Le budget d'investissement prépare l'avenir.. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Dépenses	Prévisionnel
Immobilisations incorporelles	8 600.00 €
Immobilisations corporelles	314 676.00 €
Opérations d'équipement	327 520.00 €
Emprunts et dettes (remboursement capital)	6 000.00 €
Dépenses imprévues d'investissement	8 007.73 €
	664 803.73 €

Recettes	Prévisionnel
Dotation, fonds propre et divers	39 491.00 €
Subventions d'investissement	295 820.00 €
FCTVA et Taxe AMénagement (TAM)	16 000.00 €
Emprunts et dettes	200 000.00 €
Solde d'investissement reporté	23 492.73 €
Virement de la section de fonctionnement	90 000.00 €
	664 803.73 €

Commentaires

Compte tenu du retard pris dans la rénovation du patrimoine communal et l'entretien de la voirie, il nous faut réagir. C'est la raison pour laquelle les taux d'imposition locale n'évolueront pas en 2018, ni à la hausse ni à la baisse. Cette décision permet, d'une part de contribuer aux recettes de la section d'investissement pour un montant de 90 000€, et d'autre part de faire en sorte que la collectivité soit compensée par l'État des dégrèvements de la taxe d'habitation sur la base du produit d'imposition 2017.

Pour mémoire, rappel des taux d'imposition locale et du produit attendu pour chacune des trois taxes.

Taxe	Taux	Produit attendu
Habitation	10,17%	96 605 €
Foncier bâti	13,78%	101 393 €
Foncier non bâti	59,57%	13 880 €

Outre les produits d'imposition, les recettes sont assurées par un emprunt à contracter de 200 000€ et par les subventions, dotations et fonds divers pour un montant global de 330 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont limitées dans la mesure du possible malgré des missions qui incombent de plus en plus aux communes (maintenance des Points d'Eau et d'Incendie, dématérialisation des actes administratifs, dématérialisation de la chaîne comptable,.....) ; par ailleurs, nous maintenons l'action sociale cette année.

A noter une nouvelle baisse de 8% de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat (21 746 € contre 23 654 € en 2017) et quid du prélèvement FPIC (aide aux territoires « défavorisés »).

Les dépenses d'investissement peuvent se résumer en trois grandes catégories :

- 1. Les opérations d'équipements**, parmi lesquelles nous ne citerons que les plus significatives : réfection de la terrasse de l'église, remplacement de la chaudière de la Maison du Village, réfection du plafond de la sacristie, remise en état et extension du système de chauffage de l'église, remplacement de l'informatique de la mairie.....
- 2. Les opérations de voirie** au travers du contrat « départemental voirie 2016-2019 » : renforcement de la rue des Sources, renforcement de la route de la Garenne, remise en état angle rue de l'Hirondelle / rue du Bout de l'Eau, sécurisation des trottoirs sur la RD191, étude et aménagement de la rue de la Mairie.
- 3. Les opérations de restauration des bâtiments publics** au travers d'un contrat rural mis en place avec le soutien du département et de la région Île-de-France : ravalement de la Mairie et des deux dépendances situées de part et d'autre, restauration partielle de la façade de l'église, restauration des anciens logements situés au-dessus de la garderie de l'école maternelle ou aménagement du premier étage de la Maison du Village.

Les membres du Conseil Municipal remercient les administrés qui n'ont pas hésité à sacrifier leur matinée du samedi 16 juin pour assister à la Maison du Village à la présentation détaillée de ce budget et dialoguer avec les élus.

Mairie de Mareil-le-Guyon

6 rue de l'Hirondelle
78490 Mareil-le-Guyon
Tél. : 01 34 86 11 03
E-mail : mareil-le-guyon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public:

Lundi de 16 heures à 19 heures

Mardi de 9 heures à 11 heures

Judi de 9 heures à 11 heures

*Permanences des élus les 1er et 3ème samedis du mois 10h30/11h30
ou sur rendez-vous.*